

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2015, Université Savoie Mont Blanc. hceres-02041121

HAL Id: hceres-02041121

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041121>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit privé

- Université Savoie Mont Blanc - USMB

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Entreprise, gouvernance, responsabilités (EGR)

Établissement déposant : Université Savoie Mont Blanc - USMB

Établissement(s) cohabilités : /

La mention de master *Droit privé* de la Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc, située à Chambéry, s'inscrit dans la continuité de la licence en droit. La formation a pour objectif d'offrir aux étudiants un éventail de spécialités, les orientant soit vers la recherche, soit vers une professionnalisation en adéquation avec les besoins des professions juridiques et judiciaires.

Un seul master 1 (M1) est offert aux étudiants avec des enseignements complémentaires de spécialisation en lien avec les différentes spécialités de M2. Une possibilité de réorientation est ouverte à l'issue du premier semestre.

A partir du master 2 (M2), la formation est organisée en quatre spécialités :

- *Métiers du droit et de la justice*, finalité professionnelle.
- *Droit notarial*, finalité professionnelle.
- *Droit des affaires*, finalité professionnelle. Cette spécialité est ouverte également en alternance dans le cadre de contrats de professionnalisation. Elle comprend un parcours *European and international business law* en partenariat avec l'Université de Vilnius en Lituanie.
- *Droit des obligations*. Cette spécialité propose deux parcours : un parcours professionnalisant : *Droit du dommage corporel* (parcours offert également en alternance dans le cadre de contrats de professionnalisation) et un parcours recherche *Contrats et responsabilité*.

Avis du comité d'experts

L'offre de la formation est lisible, cohérente et adaptée aux capacités d'enseignement de l'établissement.

L'année de formation en M1 de *Droit privé*, en raison de la très large mutualisation des cours et de l'existence d'un tronc commun, assure aux étudiants un socle de connaissances fondamentales ; on peut néanmoins souligner l'absence de quelques matières comme le droit de la propriété intellectuelle. Cette année permet également une « pré-professionnalisation » s'appuyant sur des unités complémentaires de spécialisation.

Les M2 s'inscrivent dans une offre de formation classique. On peut néanmoins regretter la faible place réservée aux langues. Au-delà, il convient de souligner la spécificité de certains d'entre eux qui constitue un élément d'attractivité.

- Tout d'abord le parcours *Droit du dommage corporel* de la spécialité *Droit des obligations*, dont il faut souligner le caractère unique en France et qui répond à une demande de la profession d'avocats ; il présente de nombreux atouts en raison de ses relations étroites avec le milieu professionnel et de la possibilité de suivre la formation en alternance par le biais de contrat de professionnalisation.
- Ensuite, le parcours *European and international business law* de la spécialité *Droit des affaires* débouchant sur un double diplôme de master français et lituanien (Université Mykolas Romens à Vilnius) ; cette formation professionnalisante, pluridisciplinaire et internationale, est exclusivement dispensée en anglais.

Concernant le parcours recherche : *Contrat et responsabilité* de la spécialité *Droit des obligations* les effectifs sont faibles et la formation semble manquer d'attractivité. Sans doute ce constat de désintérêt des étudiants pour les formations « recherche » est-il un constat général. Pour autant, l'intérêt pour ce parcours pourrait être relancé par un renforcement de la place du droit public.

La formation s'inscrit de manière très cohérente dans l'offre de formation de l'établissement et dans le champ Entreprise, gouvernance, responsabilités. Elle est en phase avec le tissu économique local et les professions juridiques,

notamment pour les spécialités à finalité professionnelle. Le master de *Droit privé* est adossé au Centre de recherche en Droit Privé et Public des obligations et de la Consommation (CDPPOC), centre de recherche de la faculté de droit.

L'équipe pédagogique semble dynamique tant dans le pilotage des formations que dans la conduite des projets de formation, mettant en place, notamment, des coopérations internationales et l'ouverture de formations en alternance. Il importe néanmoins d'attirer l'attention sur l'insuffisance des procédures d'autoévaluation, très informelles, et une certaine approximation dans le suivi des diplômés et l'appréciation de degré d'insertion professionnelle.

Les formations sont attractives ; en témoigne le nombre d'inscrits en M1 dont l'évolution est globalement à la hausse (72 en 2009-2010, 98 en 2013-2014). Cette croissance est également constatée en M2 dans la plupart des spécialités pour lesquelles le nombre de dossiers de candidature est important, ce qui conduit à une forte sélection.

Le taux de réussite est élevé, tant en M1 (82 %) qu'en M2 (entre 90 et 100 %), et dans l'ensemble l'insertion professionnelle apparaît correcte voire excellente pour certaines spécialités, même si l'on peut regretter que des données chiffrées plus précises n'aient pas été transmises.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>La formation est adossée à la recherche menée au sein du Centre de droit privé et public des obligations et de la consommation (CDPPOC), laboratoire auquel est rattachée la grande majorité des enseignants. Une sensibilisation à la recherche est prévue dès le M1. Les manifestations organisées par le laboratoire sont ouvertes aux étudiants de M2 qui sont également, dans certaines spécialités, associés à leur organisation.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Les professionnels interviennent dans toutes les spécialités de M2. Des cycles de conférences sont organisés auxquels participent largement les praticiens.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>En M1 les étudiants sont encouragés à effectuer un stage donnant lieu à bonification.</p> <p>En M2, mises à part les formations en alternance pour la spécialité <i>Droit des affaires</i> et pour le parcours <i>Droit du dommage corporel</i> de la spécialité <i>Droit des obligations</i>, les étudiants doivent effectuer un stage dont la durée varie de six semaines à trois mois.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Dans le cadre des accords Erasmus, 15 étudiants sont accueillis en M1. La mobilité sortante est faible en raison du choix de la concentrer en troisième année de licence. La faculté a de nombreux partenaires étrangers et accueille des enseignants étrangers assurant des conférences ouvertes aux étudiants du master. En 2013 a été mis en place un master joint <i>European an international business law</i> avec l'Université de Vilnius ; un partenariat similaire est en cours d'installation avec l'Université de Montfort (Leicester).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'accès au M1 est de droit pour les étudiants titulaires d'une licence en droit. Il existe une procédure d'équivalence pour les autres licences.</p> <p>L'accès au M2 se fait après sélection sur dossier et/ou après entretien selon les spécialités.</p> <p>Un dispositif de mise à niveau pour les étudiants ayant des difficultés en anglais est offert par le biais de la plateforme d'enseignement à distance Moodle.</p> <p>A la suite des résultats du premier semestre du M1 un soutien pédagogique par matière est proposé aux étudiant, sans grand succès cependant, ces derniers étant peu nombreux à souhaiter en bénéficier. Au-delà il n'existe pas de dispositifs particuliers d'aide à la réussite si ce n'est, pour l'acquisition de la langue anglaise, un dispositif de mise à niveau par le biais de la plateforme d'enseignement à distance Moodle de LANSAD (LANgue pour</p>

	Spécialistes d'Autres Disciplines).
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Un dispositif d'accompagnement pour les étudiants handicapés et pour les sportifs de haut niveau a été mis en place (les modalités ne sont pas précisées dans le dossier).</p> <p>Une formation spécifique est proposée aux étudiants M1 et M2 pour l'accès aux ressources électroniques.</p> <p>Les TICE (Techniques de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) sont utilisées pour l'enseignement de l'anglais.</p>
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation sont diversifiées selon les niveaux sans originalité particulière, au regard de ce qui se fait dans les facultés de droit.
Suivi de l'acquisition des compétences	La formation est en adéquation avec les exigences de compétences énoncées dans l'annexe descriptive au diplôme (ADD). Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un portefeuille de compétences.
Suivi des diplômés	<p>Les informations sur le suivi des diplômés n'existent pas en M1.</p> <p>Quant aux étudiants en M2, les données sont insuffisantes pour être sérieusement exploitées.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Au niveau du M1 une commission pédagogique (composée d'un étudiant par groupe de TD et de l'enseignant responsable du master) se tient une fois par semestre.</p> <p>Au niveau du M2, il n'y pas d'instance formelle d'évaluation. Des questionnaires permettent aux étudiants de s'exprimer dans certaines spécialités.</p> <p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement ou d'instance en tenant lieu, ce que l'on peut regretter.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- L'originalité de deux formations professionnalisantes en M2 : le parcours *Droit du dommage corporel* (parcours de haut niveau dans un secteur très pointu) et le master joint *European and international business law* avec un établissement partenaire, l'Université de Vilnius en Lituanie (formation professionnalisante, pluridisciplinaire et internationale, exclusivement dispensée en anglais).
- L'existence de deux formations en alternance, garantes de l'insertion professionnelle des étudiants.
- L'appui de partenaires issus du monde juridique et judiciaire qui se manifeste notamment par le nombre important d'intervenants professionnels.
- L'adossement à un centre de recherche reconnu.

Points faibles :

- Absence d'un conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation plutôt lacunaires.
- Perte d'attractivité du parcours recherche en droit privé.
- Informations chiffrées sur le taux d'insertion professionnelle peu lisibles.

- Insuffisance de la place des langues en M2 (exception faite évidemment du parcours *European and international business law* en partenariat avec l'Université de Vilnius en Lituanie).

Conclusions :

L'existence d'un seul M1 avec un tronc commun généraliste permet de s'assurer de l'acquisition de connaissances de base. Les enseignements complémentaires de spécialisation en lien avec les différentes spécialités de M2 permettent aux étudiants de se « pré-professionnaliser » et de s'orienter vers les M2 existants.

Par ailleurs, la perte d'attractivité du parcours recherche en droit privé devrait conduire à engager une réflexion sur son contenu.

Toutefois, dans l'ensemble les spécialités répondent aux besoins du monde des praticiens et bénéficient de leur soutien.

Elles sont marquées par la volonté de jouer la carte de l'originalité afin de se démarquer des universités voisines.

Le parcours *Droit du dommage corporel* en est la preuve.

Le renforcement de l'alternance pourrait encore contribuer à accentuer la spécificité de l'Université Savoie Mont Blanc. Il lui appartient également de miser sur les partenariats internationaux comme elle a commencé à le faire, ce qui exige nécessairement que la place reconnue aux langues étrangères soit plus importante.

Un effort est à faire concernant les procédures d'évaluation des formations et l'analyse du suivi des diplômés ainsi que sur la mise en place effective d'un conseil de perfectionnement.

Éléments spécifiques des spécialités

Métier du droit et de la justice

Place de la recherche	La formation est adossée à la recherche menée au sein du CDPPOC, laboratoire auquel est rattachée la grande majorité des enseignants. Les manifestations organisées par le laboratoire sont ouvertes aux étudiants de M2 qui sont également, dans certaines spécialités associés à leur organisation. Les étudiants de M2 ont également accès à la bibliothèque du laboratoire.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est assurée par l'intervention des praticiens (magistrats et avocats) qui dispensent 23 % des enseignements et par l'organisation d'une Journée d'étude ouverte à la formation des avocats sur un thème d'actualité. L'ouverture en formation par alternance est à l'état de projet.
Place des projets et stages	Les étudiants ont l'obligation d'effectuer un stage de six semaines minimum, en France ou à l'étranger. Le rapport qui présente, entre autres, une question que l'étudiant aura eu à traiter, est évalué par l'enseignant référent et le maître de stage.
Place de l'international	Les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage à l'étranger. Il convient de relever que tous les cours sont dispensés en français et qu'il n'y pas de cours d'anglais.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Il n'y a pas d'information spécifique sur ces points. Selon l'information générale, la sélection se fait sur dossier ou après entretien pour les étudiants titulaires d'un M1 en droit ou sur équivalence.

Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les enseignements sont assurés en présentiel.</p> <p>Une formation spécifique est proposée aux étudiants de M2 pour l'accès aux ressources électroniques. La formation à la recherche documentaire ne donne pas lieu à évaluation et n'est pas intégrée au cursus de formation.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Un jury d'examen annuel se réunit après un écrit de cinq heures (regroupant éventuellement plusieurs matières), la rédaction d'une note de synthèse et un grand oral.</p> <p>Il n'y a pas de soutenance du rapport de stage, mais une évaluation par l'enseignant référent et le maître de stage.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>La formation est en adéquation avec les exigences de compétences énoncées dans l'ADD.</p> <p>Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un portefeuille de compétences.</p>
Suivi des diplômés	<p>Les enquêtes nationales ou internes ne donnent pas de résultats exploitables ou probants.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Un questionnaire d'évaluation est remis aux étudiants et aux intervenants professionnels. Le taux de réponses est faible.</p> <p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement ou d'instance en tenant lieu.</p>

Droit notarial

Place de la recherche	<p>La spécialité est adossée à la recherche menée au sein du CDPPOC. Certains membres du CDPPOC développent des thématiques de recherche intéressant le notariat, et les manifestations prévues dans ce cadre sont ouvertes aux étudiants qui sont, du reste, associés à leur organisation technique.</p> <p>Par ailleurs, les étudiants de M2 ont accès à la bibliothèque du laboratoire.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Une convention de partenariat a été signée avec les instances de la profession de notaire. La spécialité est adossée à la Chambre interdépartementale des notaires. Des liens étroits ont été noués avec le Centre national professionnel des notaires à Lyon.</p> <p>Les praticiens assurent 31 % des enseignements, pour les aspects pratiques de la formation qui, par ailleurs, constitue la première année d'étude en vue du Diplôme Supérieur du Notariat (DSN).</p>
Place des projets et stages	<p>Le stage (dont la durée n'est pas précisée dans le dossier) est inclus dans la formation. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance devant un jury composé d'un universitaire et d'un notaire.</p>
Place de l'international	<p>Les cours sont exclusivement dispensés en français.</p> <p>Un cours d'anglais est prévu ; sa durée donne lieu à des informations divergentes : entre 15 heures et 39 heures selon les informations transmises.</p> <p>Les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage à l'étranger.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Il n'y a pas d'information spécifique sur les procédures de recrutement. Selon l'information générale, la sélection se fait sur dossier ou après entretien pour les étudiants titulaires d'un M1 en droit ou sur équivalence.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements sont assurés en présentiel. Une formation spécifique est proposée aux étudiants de M2 pour l'accès aux ressources électroniques. La formation à la recherche documentaire ne donne pas lieu à évaluation et n'est pas intégrée au cursus de formation.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation sont réglementées et conformes (écrits, oraux, grand oral, mémoire).
Suivi de l'acquisition des compétences	La formation est en adéquation avec les exigences de compétences énoncées dans l'ADD. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un portefeuille de compétences.
Suivi des diplômés	Compte tenu de la finalité du diplôme, l'insertion paraît assurée, mais les résultats d'enquêtes, qu'elles soient nationales ou internes, sont extrêmement difficiles à interpréter. En emploi à 30 mois : 6 étudiants sur 19 en 2009 et 5 sur 20 en 2010. En emploi à 6 mois : 3 étudiants sur 14 en 2011 et 5 étudiants sur 21 en 2012.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil pédagogique composé d'universitaires, de professionnels et d'étudiant est prévu, mais cette instance est en sommeil et le plus souvent remplacée par le jury de fin d'année.

Droit des affaires

Place de la recherche	La spécialité est adossée à la recherche menée au sein du CDPPOC. Les manifestations organisées par le CDPPOC sont ouvertes aux étudiants qui sont associés à leur organisation technique. Par ailleurs, les étudiants de M2 ont accès à la bibliothèque du laboratoire.
Place de la professionnalisation	La formation s'appuie sur les entreprises, les professions juridiques et judiciaires et d'autres structures (Chambre de commerce, éd. F. Lefebvre...) Les professionnels assurent 39 % des enseignements sur l'ensemble. La spécialité organise chaque année une journée de l'entreprise. La professionnalisation est renforcée par la possibilité d'effectuer la spécialité en alternance sous contrat de professionnalisation (en 2013-2014 : cinq étudiants alternants). Elle est en formation initiale classique assurée par le stage.
Place des projets et stages	En formation initiale, le stage est d'une durée de six semaines minimum, ce qui apparaît faible ; il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage évalué. En formation par alternance (contrat de professionnalisation), les étudiants alternants travaillent deux jours par semaine au sein de la structure et toute la semaine pendant les interruptions pédagogiques. Ils rédigent un rapport d'alternance. Dans le parcours <i>European and international business law</i> , le stage est de trois mois minimum ; il peut se réaliser dans tout Etat de l'Union Européenne (en accord avec les professeurs responsables de la formation) ; il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage évalué.
Place de l'international	Au sein de la spécialité <i>Droit des affaires</i> , a été mis en place un parcours <i>European and international business law</i> débouchant sur

	<p>un double diplôme de master français et lituanien (convention signée avec l'Université Mykolas Romens); la formation professionnalisante pluridisciplinaire et internationale est exclusivement dispensée en anglais.</p> <p>Un partenariat similaire est en cours de mise en place avec l'Université de Montfort de Leicester (Royaume-Uni)</p> <p>Pour la formation classique à Chambéry :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cours sont exclusivement dispensés en français, - un cours d'anglais de 15 heures est prévu, ce qui apparaît assez faible, - les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage à l'étranger.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Il n'y a pas d'information spécifique sur ces points. Selon l'information générale, la sélection se fait sur dossier ou après entretien pour les étudiants titulaires d'un M1 en droit ou sur équivalence.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les enseignements sont assurés en présentiel.</p> <p>Une formation spécifique est proposée aux étudiants de M2 pour l'accès aux ressources électroniques. La formation à la recherche documentaire ne donne pas lieu à évaluation et n'est pas intégrée au cursus de formation.</p> <p>Une pédagogie active s'appuie sur l'existence de séminaires, de débat, d'exposés, de jeux d'entreprise... Est proposée aux étudiants un jeu d'entreprise (Gestionnary), méthode originale de formation à la comptabilité et à la finance d'entreprise.</p> <p>Pour le parcours <i>European and international business law</i> (la première année se déroule à Vilnius), des enseignements en langue anglaise sont tournés spécifiquement vers le commerce international.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Le jury d'examen est annuel. Les épreuves sont classiques : écrits, oraux, présentation orale d'un projet, grand oral, rapport de stage évalué par l'universitaire et le praticien encadrant le stage ou rapport d'alternance soutenu en présence du tuteur professionnel et du tuteur universitaire.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>La formation est en adéquation avec les exigences de compétences énoncées dans l'ADD.</p> <p>Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un portefeuille de compétences.</p>
Suivi des diplômés	<p>L'insertion, compte tenu de la finalité du diplôme paraît assurée, mais les résultats des enquêtes, qu'elles soient nationales ou internes, sont difficiles à interpréter dans la mesure où de nombreux étudiants poursuivent des études, notamment pour devenir avocats.</p> <p>En emploi à 30 mois : 10 étudiants sur 19 en 2009 et 14 sur 19 en 2010.</p> <p>En emploi à 6 mois : 8 étudiants sur 15 en 2011 et 10 étudiants sur 24 en 2012.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Un bilan prospectif de la formation est réalisé chaque année par l'équipe pédagogique.</p> <p>A la fin de chaque année, les étudiants sont invités à donner leur sentiment sur les enseignements dispensés.</p>

Droit des obligations

Place de la recherche	<p>La spécialité est adossée à la recherche menée au sein du CDPPOC.</p> <p>Les manifestations organisées par le CDPPOC sont ouvertes aux étudiants qui sont associés à leur organisation technique.</p> <p>Par ailleurs, les étudiants de M2 ont accès à la bibliothèque du laboratoire.</p> <p>La place de la recherche est essentielle dans le parcours recherche <i>Contrat et responsabilité</i>: les étudiants doivent rédiger un mémoire soutenu devant un jury composé au minimum de deux universitaires. Ce mémoire est affecté de 12 ECTS (European Credits Transfer System ou crédits européens). Dans ce parcours, les cours sont assurés principalement par des enseignants chercheurs rattachés au CDPPOC.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Le parcours professionnalisant <i>Droit du dommage corporel</i> a été créé à la demande du Conseil National des Barreaux en 2011.</p> <p>Dans ce cadre, 60 % des enseignements sont dispensés par des praticiens du droit du dommage corporel (magistrats, avocats, médecins, assureurs...) en activité dans toute la France. Ce parcours bénéficie du soutien pédagogique et financier de partenaires nationaux : Association nationale des avocats de victimes de dommages corporels, association pour l'étude de la réparation du dommage corporel, Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs, cabinets d'avocats spécialisés en réparation du préjudice corporel, Fonds de garantie des victimes d'infractions et actes de terrorisme, compagnies d'assurances...</p>
Place des projets et stages	<p>Dans le parcours <i>Droit du dommage corporel</i>, en formation initiale, les étudiants doivent effectuer un stage de 12 semaines minimum, à la suite duquel ils rédigent un rapport comprenant, entre autres, la présentation d'une question qu'ils ont eu à traiter au cours du stage.</p> <p>Dans le parcours en alternance (dans le cadre d'un contrat de professionnalisation), les étudiants alternants travaillent 2 jours par semaine au sein de la structure et toute la semaine pendant les interruptions pédagogiques. Ils rédigent également un rapport d'alternance.</p>
Place de l'international	<p>Les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage à l'étranger.</p> <p>Il convient de relever, pour le regretter, que tous les cours sont dispensés en français et qu'il n'y pas de cours d'anglais dans aucun des deux parcours.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Il n'y a pas d'information spécifique sur ces points. Selon l'information générale, la sélection se fait sur dossier ou après entretien pour les étudiants titulaires d'un M1 en droit ou sur équivalence.</p> <p>Le diplôme est ouvert en formation par alternance et en formation continue.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>L'enseignement est réalisé en présentiel. Les deux parcours ont une unité d'enseignement commune, les autres étant propres à chaque parcours.</p> <p>Une formation spécifique est proposée aux étudiants de M2 pour l'accès aux ressources électroniques. La formation à la recherche documentaire ne donne pas lieu à évaluation et n'est pas intégrée au cursus de formation.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Le jury d'examen est annuel.</p> <p>Dans le parcours recherche, le mémoire donne lieu à soutenance</p>

	<p>devant un jury universitaire.</p> <p>Dans le parcours professionnalisant, est requise l'élaboration d'un rapport de stage ou d'alternance.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>La formation est en adéquation avec les exigences de compétences énoncées dans l'ADD.</p> <p>Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un portefeuille de compétences.</p>
Suivi des diplômés	<p>Pour le parcours recherche : 1 étudiant sur 20 en 2011 et 2 étudiants sur 17 en 2012 se sont inscrits en doctorat, ce qui peut sembler assez faible.</p> <p>De manière générale, les résultats (peu lisibles) sont les suivants :</p> <p>En emploi à 30 mois : 12 étudiants sur 23 en 2009 et 9 sur 22 en 2010.</p> <p>En emploi à 6 mois : 3 étudiants sur 20 en 2011 et 7 étudiants sur 17 en 2012.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Pour le parcours <i>Droit du dommage corporel</i>, un questionnaire d'évaluation est proposé aux étudiants (taux de réponse : 50 % ; taux de satisfaction élevé : 100 % entre satisfaits et très satisfaits).</p>

Observations de l'établissement



Présidence
27 rue Marcoz
BP 1104 / 73011 Chambéry cedex

Tél. +33(4) 04 79 75 91 84

www.univ-smb.fr

PRÉSIDENCE

N/Réf. : PRE/DV/om/2014-15/ 224
Denis VARASCHIN
Président
presidence@univ-savoie.fr

Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité d'Experts

le 4 mai 2015,

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - A2016-EV-0730858L-S3MA160010648-010586-RT- Master DROIT PRIVE

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Université Savoie Mont Blanc ne souhaite pas émettre d'observation relative au rapport d'évaluation émis par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Denis VARASCHIN